



Aavocat convoqué qui ne se rend pas a un rendez vous d'expertise

Par **isiskoko**, le **08/03/2010** à **08:36**

Bonjour,

J'ai eu une intervention chirurgicale, qui m'a causé des dommages. J'ai fait un dossier CRCI, qui a reconnu l'erreur du médecin, et doit me faire une proposition d'indemnisation, dans les jours à venir.

En parallèle, j'ai saisi le tribunal administratif de Bordeaux, avec une avocat, qui ne s'occupe absolument pas de mon dossier. En effet, j'ai été convoqué, par un expert, lui également. Je l'ai appelé au téléphone avant le rendez vous, et il m'a dit qu'il n'avait pas reçu de convocation.

Je l'ai cru, et en fait lors du rendez vous avec l'expert, celui ci m'a montré les accusés de réception des courriers qui lui avait envoyé pour cette convocation.

Que pensez vous que je doive faire ?

Merci d'avance pour votre réponse, car je suis un peu désemparée

Par **cloclo7**, le **09/03/2010** à **09:17**

Bonjour,

Tous les avocats ne se déplacent pas lors des expertises médicales, surtout lorsqu'il s'agit de fixer les préjudices.

Lui avez-vous demander de vous accompagner ?

Personnellement je préfère toujours accompagner mes clients et les faire assister d'un médecin conseil, n'étant moi même pas médecin je n'ai pas d'avis à donner sur les conclusions médicales.

Après chaque avocat décide de la manière dont il conduit son dossier et votre conseil n'a pas estimé nécessaire de se déplacer

cordialement

Par **isiskoko24**, le **09/03/2010 à 10:17**

Tout d'abord merci pour votre réponse.

Évidemment je lui ai demandé par téléphone si il m'accompagnait, mais il a répondu qu'il n'avait pas reçu de convocation.

Lorsque je me suis rendue à mon expertise, ce dernier m'a montré les trois accusés de réception qu'il lui avait envoyé.

Je suis un peu désemparée face à ce manque de professionnalisme et d'honnêteté de sa part, et je me demande si réellement mon dossier est en de bonnes mains.

Merci encore

Par **chris_ldv**, le **10/03/2010 à 14:05**

Bonjour,

Si votre avocat actuel n'a pas votre confiance ... alors changez-en !

Cordialement,

Par **lbforensic**, le **18/03/2010 à 00:23**

Bonjour,

Quel est l'intérêt de mener de front une procédure administrative et un dossier CRCI. Je pense que vous devez avertir la CRCI du fait que vous menez de front deux demandes indemnitaires.

Cordialement

lb

Par **Allex**, le **23/03/2010 à 19:14**

Je suis tout fait d'accord avec vous.

Ayant une expérience de juriste au sein d'une CRCI, je peux vous dire que l'on attache une

grande importance au fait de savoir si une autre procédure de quelque forme que ce soit, est en cours au jour de la demande.

Il nous arrive même de sursoir à statuer si une instance est en cours devant la justice.

D'autre part, si la CRCI a retenu la responsabilité du médecin, il semble peu probable que la justice ne fasse de même. Vous ne toucherez pas deux fois une indemnisation de la même personne pour les mêmes faits.